



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 29/05/2024

ID : 040-214001554-20240524-240524H1544H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Thierry GALLEA, Président.

Date de la convocation : mardi 21 mai 2024

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Carine DUPUY, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marc VERNIER, Marie DURAN

Absents :

Cédric CHATON

Pouvoirs :

Chantal GARROUSSIA a donné pouvoir à Mme FOURGS ; Véronique MORA a donné pouvoir à M. LAHOUE

Nombre de membres afférents	<u>15</u>
Nombre de membres en exercice	<u>15</u>
Présents	<u>12</u>
Pouvoirs	<u>2</u>
Votants	<u>14</u>

N° DEL20240524-007

LANCEMENT DES TRAVAUX DE REVITALISATION ET RENATURATION DU COEUR DE BOURG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire concernant le projet de revitalisation et de renaturation du cœur de bourg et afin de mettre ces travaux en œuvre,

La Commune de Linxe présente le plan de financement prévisionnel proposé à l'appui :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Tranche 1 :

Parts éligibles	Projet Hors Taxe	DETR	CRTE	Fonds vert	Amendes de police	Autofinancement
	100%	17%	5%	8%	8%	62%
Travaux+ MOE +séparatif EU EP	1 818 988.40€	312 510€	100 000€	139 097€	150 000€	1 117 381.40€

Tranche 2 :

Parts éligibles	Projet Hors Taxe	DETR	Fonds Verts	Agence de l'eau	CRTE	Autofinancement
	100%	23.15%	9.39%	16.9%	16.54%	34.02%
Travaux + MOE	1 511 904.90€	350 000 €	142 000 €	255 575 €	250 000 €	514 329.90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 -

APPROUVER des plans de financement prévisionnel.

Article 2 -

AUTORISER Monsieur le Maire à lancer les démarches et à signer tout document relatif à cette opération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Signé le , 28/05/2024

le Secrétaire de
séance

Pierre SANCHEZ

Thierry GALLEA